

se faisaient une gloire d'être Tertiaires, jusqu'à nos jours, le Tiers-Ordre a toujours donné de ce christianisme idéal les plus beaux exemplés.

III. — Le bien spécialement *paroissial*, par le dévouement des Tertiaires, dans toute la mesure où le permettent les devoirs de leur état. — Le Pape veut que les Tertiaires soient, autant qu'il leur est possible, pour les œuvres, à la dévotion de leurs pasteurs. — C'est une des raisons pour lesquelles nous voyons en France et dans toute la catholicité les curés favoriser de plus en plus le développement du Tiers-Ordre franciscain.

Déductions.

1o Si pour entrer dans les deux premiers Ordres, il faut une vocation religieuse, le Tiers-Ordre, lui, n'exige pas une vocation spéciale. — Tout homme est appelé à la vie chrétienne. Conséquemment, tout chrétien est appelé à prendre les meilleurs moyens pour perfectionner sa vie surnaturelle. — Or le Tiers-Ordre est un de ces moyens. — Et il a l'avantage d'être non seulement approuvé, proposé, mais spécialement recommandé par les papes, Vicaires de Jésus-Christ.

Donc le Tiers-Ordre *convient* en général à tout chrétien de sérieuse bonne volonté.

2o Le Tiers-Ordre n'a pas la prétention ridicule d'être une société de chrétiens parfaits. Il n'a que la prétention d'être une école où l'on travaille à se sanctifier. Or, dans une école, tous n'ont pas le même succès. — Il n'est donc pas admissible de s'en tenir éloigné sous prétexte qu'on n'est pas assez parfait. — Ridicules donc ceux ou celles qui épluchent la conduite des Tertiaires. Ordinairement c'est, avec une poutre dans son œil, chercher une paille dans l'œil d'autrui.

3o Le Tiers-Ordre a été institué pour répondre et pour être utile :

A tous les âges (sauf l'enfance jusqu'à quatorze ans).

A toutes les classes, de telle sorte que dans la Fraternité on oublie, selon le précepte et l'idéal chrétiens, les différences de fortune pour ne voir qu'une élite, celle des âmes.